Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260917-2026_09_63-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Canton de Plaintel
Commune de HÉNON

Date de convocation
11 septembre 2026

Date de publication
22 septembre 2026

Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire.

Présents : Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Christelle CADIN, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Benoit LE VEXIER, Sébastien DUROS, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT

Absent excusé : Dany LE DIGUERHER (pouvoir à Jérôme TRÉHOREL)

Secrétaire : Sébastien DUROS

2026-09.63 – Convention de servitude pour l'installation de postes de transformation de courant électrique sur plusieurs parcelles communales

Dans le cadre de travaux sur le réseau électrique, Enedis projette d'installer quatre postes de transformation de courant électrique sur les parcelles YO 26 (La Roche), YO 31(La Roche), YM 42 (Pelan) et YC 75 (Le Vauvert).

Quatre conventions sous seing privé ont été conclues entre la commune et Enedis, pour permettre l'installation de ces postes, mais n'ont pas encore été régularisées de manière authentique chez un notaire. Ces conventions précisent les droits et obligations de la commune et d'Enedis eu égard de ces postes de transformation.

Pour ce faire, le conseil municipal doit approuver ces conventions et autoriser, par la suite, Monsieur le Maire à signer les actes authentiques inhérents chez le notaire mandaté par Enedis.

Il est précisé que les frais notariés sont à la charge d'Enedis.

***Vu** le code général des collectivités territoriales ;*

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260917-2026_09_63-DE

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les conventions pour l'installation de quatre postes de transformation de courant électrique sur les parcelles YO 26, YO 31, YM 42 et YC 75 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, notamment les actes notariés inhérents, et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 17 septembre 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

Le Secrétaire,
Sébastien DUROS

